

**Pays Vallée du Loir** Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

**Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 15 octobre 2018  
 Nombre de membres : 43  
 Présents : 29 – Pouvoirs : 5  
 Votants : 34

Vote : 30  
 Pour : 30  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 24/10/2018  
 et publication du 24/10/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre à 18h00 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

**Présents (29) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

**Pouvoirs (5) :**

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Pierre GUICHON à Guy-Michel CHAUVEAU, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Carine MENAGE à Laurent HUBERT, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE.

M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h20. Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h25. M. François BOUSSARD est arrivé à 18h38. Ils n'ont pas participé aux délibérations.

Conseil de développement territorial :  
 Éric MARTINEAU, Président.

Trésor public :  
 Nicolas MARTIN.

Assistaient aussi à la réunion :

Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

**D03\_22\_10\_2018 : Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire pour FestiLoir 2019**

Dans le cadre de ses actions culturelles, le PETR Pays Vallée du Loir souhaite faire appel aux fonds d'aide à la culture de la Région Pays de la Loire, pour l'édition 2019 de FestiLoir.

Conformément au budget 2019 présenté ci-dessous, il est demandé auprès de la Région une aide de 10 000 €.

Dépenses		Recettes	
<b>Frais artistiques</b>	<b>20 500</b>	<b>PETR Pays Vallée du Loir</b>	<b>22 000</b>
<i>Cachets artistiques</i>	16 000		
<i>Hébergement/restauration*</i>	2 500	<b>Participation communes*</b>	<b>2 500</b>
<i>Droits d'auteur</i>	2 000		
		<b>Région Pays de la Loire</b>	<b>10 000</b>
<b>Frais technique</b>	<b>10 500</b>		
Salaires techniciens	5 500		
Location	5 000		
<b>Frais de communication</b>	<b>3 500</b>		
Création	1 400		
Impression	1 200		
Diffusion	900		
<b>TOTAL</b>	<b>34 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 500</b>

\* Valorisation de la participation des communes pour l'hébergement et la restauration

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise le Président à

- Solliciter une subvention de 10 000 € auprès de la Région Pays de Loire pour FestiLoir 2019,
- Signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Vaas  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures

Le Président  
Régis VALLIENNE